

Maintenir la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

Mesures de gestion, de relance et de résilience | Projet

Présentation de M. Massimo Iezzoni
Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Comité exécutif – jeudi 16 avril 2020



Communauté métropolitaine
de Montréal

Impact de la COVID-19 sur les compétences de la CMM

- ✓ Une chute importante de l'achalandage du TC et un manque à gagner de 75 M\$ par mois (estimé)
- ✓ Un coût additionnel pour les 19 OMH (27 000 logements) qui assument les mesures d'urgence sanitaires et de sécurité (10 % du déficit assumé par la CMM)
- ✓ Un marché résidentiel perturbé malgré la livraison de près de 10 000 logements pour le 1^{er} juillet au Québec
- ✓ Une industrie culturelle et touristique qui prévoit un manque à gagner de 80 % de revenus pour la saison estivale
- ✓ Un aménagement des quartiers devant être adapté pour respecter les règles sanitaires
- ✓ Une sécurité alimentaire devant être examinée et repensée
- ✓ Des IDE qui chutent de 30 % à 40 % (2 G\$ en 2019)
- ✓ 160 000 emplois perdus dans la RMR de Montréal (-7,1 % de 2,2 M d'emplois)
 - chute concentrée dans les activités à contact personnel prononcé : hébergement et restauration (-24 %), enseignement (-23 %), information, culture et loisirs (-15 %).
 - choc moins ressenti dans les activités de bureaux (services professionnels et financiers) et production de biens (fabrication et construction).
- ✓ La reprise sera étalée jusqu'à ce qu'il y ait un vaccin ou une immunité communautaire, une période que plusieurs estiment à environ 18 mois

MESURES DE
GESTION COVID-19

MESURES DE
RELANCE

MESURES DE
RÉSILIENCE



Les mesures d'urgence



Communauté métropolitaine
de Montréal

Transport en commun	Transport actif et espaces publics	Logement social	Construction résidentielle et logement	Développement économique
<ul style="list-style-type: none">- Compenser la perte de revenus tarifaires de l'ARTM (≈ 75 M\$ par mois, \$GdQ)- Compenser les mesures sanitaires et de nettoyage supplémentaires (\$GdQ)	<ul style="list-style-type: none">- Accélérer la remise en service des pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none">- Adopter un PSL d'urgence COVID-19 (≈ 25 M\$ annuellement pour le Qc, \$GdQ)- Reconnaître les dépenses des OH pour la mise en place des mesures sanitaires- Signer l'entente Québec-Canada sur le transfert des fonds fédéraux en matière d'habitation (1,5 G\$ pour le Qc)	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaître le secteur de la construction résidentielle comme service essentiel afin de permettre la livraison des projets en cours à temps pour le 1^{er} juillet (GdQ)- Étudier la possibilité de prolonger la durée des baux	<ul style="list-style-type: none">- Verser immédiatement aux agences locales de développement économique la somme de 97,5 M\$ annoncée dans le budget 2020 (GdQ)- Accorder une aide financière immédiate pour déployer internet haute vitesse dans les secteurs ruraux de la Communauté (\$GdQ)

Assurer la coordination des directions régionales de la santé publique, des 5 secteurs et de la CMM sur des dossiers communs au niveau des protocoles sanitaires (pour discussion)

Transport en commun

- Créer une table CMM-GdQ-ARTM pour convenir d'une entente sur la relance et le financement
 - Plan de relance
 - Mesures COVID-19
 - Manque à gagner
- Prochaines étapes :
 - Plan de relance de l'ARTM
 - Finalisation des coûts
 - Lettre conjointe présidents CMM et ARTM au GdQ sur la relance et demande de rencontre
 - CA ARTM le 24-4 et CE CMM
- **Augmenter la taxe fédérale sur l'essence (pour discussion)**

Transport actif et espaces publics

- Accélérer la réalisation des projets prévus au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal (obtenir un financement additionnel)
- Élaborer un programme pour l'aménagement d'espaces publics résilients aux pandémies (obtenir un financement du GdQ)

Logement social

- Allouer 2 700 nouvelles unités AccèsLogis annuellement pendant au moins 5 ans sur le territoire de la CMM (300 M\$)
- Réviser les paramètres financiers du programme ACL
- Pérenniser l'abordabilité des logements HLM publics (\$GdQ)
- Confirmer le financement sur trois ans des travaux RAM (200 M\$ par an OH de la CMM, \$GdQ)
- Bonifier et pérenniser le soutien communautaire (30 M\$ par an pour le Québec, \$GdQ)

Développement économique

- Appuyer les grappes métropolitaines pour identifier les besoins de formation (1,5 M\$ CEM-CMM)
- Optimiser les flux logistiques (CMM, CargoM, etc.)
- Mobiliser les grappes pour diversifier les chaînes d'approvisionnement et favoriser les fournisseurs locaux, et encourager la transition numérique;
- Mobiliser Montréal International pour encourager les filiales à renforcer leur approvisionnement local

Aménagement	Gestion du risque en matière d'inondation	Développement artistique et culturel	Sécurité alimentaire
<ul style="list-style-type: none">- Mandater la Commission de l'aménagement pour qu'elle propose des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire pour favoriser un aménagement davantage adapté aux pandémies en collaboration avec la Direction de la santé publique, les municipalités régionales de comtés et les municipalités locales	<ul style="list-style-type: none">- Accorder les ressources nécessaires à la réalisation de la caractérisation du risque d'inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain (\$GdQ)- Adopter une réglementation reposant sur le principe de gestion par le risque et lever la ZIS (GdQ)- Mettre en place un programme de financement dédié aux municipalités pour aider à la construction d'infrastructures résilientes aux inondations (\$GdQ)	<ul style="list-style-type: none">- Mise sur pied d'une table métropolitaine sur le développement artistique et culturel pour identifier les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis de ce secteur	<ul style="list-style-type: none">- Mettre sur pied d'une Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire (CMM), avec le CCA, pour identifier les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis de ce secteur et proposer un plan d'action pour renforcer la sécurité alimentaire du Grand Montréal



Communauté métropolitaine
de Montréal



SOMMAIRE DÉCISIONNEL

OBJET : COVID-19 : Mesures de gestion, de relance et de résilience	Conseil <input type="checkbox"/>
SERVICE : Direction générale	Exécutif <input checked="" type="checkbox"/>
	Commission <input type="checkbox"/>
	CCA <input type="checkbox"/>
	DG <input type="checkbox"/>

PRIORITÉ	
Planification du territoire	<input type="checkbox"/> Choisir dans la liste à la fin
Politiques et interventions de développement	<input type="checkbox"/>

RECOMMANDATION

Il est recommandé

De prendre acte du document de discussion intitulé COVID-19 : *mesures pour maintenir la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal – Mesures de gestion, de relance et de résilience* dont certaines mesures font l'objet de recommandations distinctes dans d'autres sommaires décisionnels soumis à la présente séance.

Préparé par : Stéphane Pineault, coordonnateur exécutif	Date : 2020-02-09
Autorisé par : (coordonnateur ou chef d'équipe)	Date :
Autorisé par : (coordonnateur exécutif ou officier)	Date :
Recommandé par le directeur général : _____	Date : 2020-04-09
<i>Massimo Iezzi</i>	



Communauté métropolitaine
de Montréal

1. RÉSUMÉ DU DOSSIER

Si les mesures d'urgence mobilisent actuellement les décideurs publics qui sont confrontés à la pandémie de la COVID-19, les mesures qui devront être mises en place pour assurer la relance et celles qui seront nécessaires pour s'adapter à la réalité post-COVID19 font l'objet d'une importante réflexion.

Déjà, plusieurs acteurs de la société se mobilisent pour mettre en place des mesures pour sortir le Grand Montréal et le Québec de la crise dans laquelle l'aura enfoncée l'épisode du coronavirus. La Communauté métropolitaine de Montréal participera à cet effort de relance.

Les mesures proposées dans le document ci-joint sont de trois ordres :

- des mesures d'urgence, dont plusieurs visent à compenser les coûts des systèmes qui sont en déséquilibre financier depuis le début de la crise;
- des mesures de relance, qui couvrent tant les mesures visant à retrouver un équilibre financier et fonctionnel à moyen et long terme;
- des mesures de résilience qui visent à mieux adapter les systèmes pour affronter d'éventuelles pandémies.

Ces différentes mesures comprennent des ajustements aux politiques publiques existantes et introduisent de nouvelles propositions. Elles visent toutes à maintenir les atouts territoriaux du Grand Montréal tels qu'identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Elles visent également à ajuster les orientations d'aménagement du territoire particulièrement au niveau de l'utilisation de l'espace public. Évidemment, ces mesures seront tributaires des directives des politiques et directives de la santé publique.

L'objectif est d'assurer la relance progressive de la région métropolitaine en se servant de ces puissants leviers que sont, à l'échelle métropolitaine, le transport en commun, l'habitation et le développement économique. Certaines mesures structurelles importantes en matière d'aménagement, de gestion du risque et d'agriculture sont également susceptibles de mieux adapter et préparer le Grand Montréal qui serait ainsi davantage résilient dans le rétablissement du territoire et mieux préparer lors d'une prochaine pandémie.

En matière de développement économique, la CMM est en train d'élaborer un nouveau plan de développement économique métropolitain. Plusieurs échanges ont lieu avec les partenaires. À la suite des récentes mesures annoncées par les gouvernements, il est proposé de recommander des actions afin d'appuyer à court terme les organismes de développement économique du territoire dans leur mandat d'accompagner les entreprises. À moyen terme, une mise à jour de l'économie métropolitaine sera réalisée afin de proposer des ajustements plus structurants si nécessaire.

2. PIÈCES JOINTES

COVID-19 : mesures pour maintenir la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal – mesures de gestion, de relance et de résilience (CMM, Avril 2020)..... 8 p.



COVID 2019 : MESURES POUR MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Mesures de gestion, de relance et de résilience

Document pour discussion

LA CMM ET LA RELANCE DU GRAND MONTRÉAL

La pandémie de la COVID-19 qui est apparue en Chine à la fin de 2019 frappe désormais la majeure partie du monde. Depuis la fin de février 2020, la pandémie prend inexorablement de l'ampleur au Québec. Comme le reste du monde, le Québec est plongé dans une course contre la montre pour freiner la propagation du virus.

Plusieurs mesures vigoureuses ont été prises par le gouvernement du Québec dont l'adoption, le 13 mars 2020, d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. L'heure est à la distanciation sociale, au confinement à la maison et aux consignes sanitaires. Ne fonctionnent que les services essentiels. Nul ne sait pour l'instant quand précisément la pandémie sera derrière nous. Certains évoquent même l'éventualité d'une deuxième, voire d'une troisième vague de contagion. Si ce scénario se concrétise, le Québec sera dans une période de turbulences qui pourrait durer jusqu'au printemps 2021 sinon plus.

Face à cette pandémie d'une ampleur inédite, l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal se sont rapidement trouvées sur la ligne de front. Elles ont été appelées à jouer un rôle central pour freiner la propagation du virus et pour protéger la population. Elles doivent assurer le maintien des services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec. Plus que jamais, elles jouent leur rôle de gouvernement de proximité.

Les mesures de distanciation physique mises en place ont entraîné un ralentissement brutal de l'économie et des pertes d'emplois considérables. Les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que les municipalités sont intervenus rapidement pour mettre en place des mesures afin de pallier les problématiques les plus urgentes auxquels les individus et les entreprises ont été confrontés.

Si les mesures d'urgence mobilisent actuellement les décideurs publics, les mesures qui devront être mises en place pour assurer la relance et celles qui seront nécessaires pour s'adapter à la réalité post-COVID19 font l'objet d'une importante réflexion. Déjà, plusieurs acteurs de la société se mobilisent pour mettre en place des mesures pour sortir le Grand Montréal et le Québec de la crise dans laquelle l'aura enfoncée l'épisode du coronavirus. La Communauté métropolitaine de Montréal participera à cet effort de relance.

Les mesures proposées dans ce document sont de trois ordres :

- des mesures d'urgence, dont plusieurs visent à compenser les coûts des systèmes qui sont en déséquilibre financier depuis le début de la crise;
- des mesures de relance, qui couvrent tant les mesures visant à retrouver un équilibre financier et fonctionnel à moyen et long termes;
- des mesures de résilience qui visent à mieux adapter les systèmes pour affronter d'éventuelles pandémies.

Ces différentes mesures comprennent des ajustements aux politiques publiques existantes et introduisent de nouvelles propositions. Elles visent toutes à maintenir les atouts territoriaux du Grand Montréal tels qu'identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Elles visent également à ajuster les orientations d'aménagement du territoire particulièrement au niveau de l'utilisation de l'espace public. Évidemment, ces mesures seront tributaires des politiques et des directives de la santé publique.

L'objectif est d'assurer la relance progressive de la région métropolitaine en se servant de ces puissants leviers que sont, à l'échelle métropolitaine, le transport en commun, l'habitation et le développement économique. Certaines mesures structurelles importantes en matière d'aménagement, de gestion du risque et d'agriculture sont également susceptibles de mieux adapter et préparer le Grand Montréal qui serait ainsi davantage résilient dans le rétablissement du territoire et mieux préparer lors d'une prochaine pandémie.

En matière de développement économique, la CMM est en train d'élaborer un nouveau plan de développement économique métropolitain. Plusieurs échanges ont lieu avec les partenaires. À la suite des récentes mesures annoncées par les gouvernements, il est proposé de recommander des actions afin d'appuyer à court terme les organismes de développement économique du territoire dans leur mandat d'accompagner les entreprises.

RÉSUMÉ DES MESURES PROPOSÉES

Les sections suivantes présentent les mesures proposées. Elles sont résumées dans les tableaux 1 et 2 à la fin du présent document.

1. Transport en commun

Le système métropolitain du transport en commun est frappé de plein fouet par la pandémie actuelle. À titre de service essentiel, il doit continuer d'opérer une grande partie des services offerts normalement en dépit de la chute importante de l'achalandage.

Les mesures d'urgence proposées visent dans un premier temps à demander au gouvernement du Québec une compensation financière d'urgence pour affronter la diminution des revenus et l'augmentation de nouvelles dépenses entraînées par la pandémie. Évidemment, les coûts évolueront en fonction des étapes prévues pour un plein rétablissement.

Les mesures de relance consistent à devancer la réalisation des projets d'infrastructures et de consolider le cadre financier métropolitain à long terme par un financement suffisant, stable, pérenne et prévisible. Il est également demandé une augmentation temporaire de la taxe fédérale sur l'essence, à l'instar des autres régions métropolitaines canadiennes, pour assurer le financement des mesures. Ces mesures font l'objet d'une collaboration étroite avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les OPTC du territoire ainsi que les municipalités.

2. Logement social et abordable

Le réseau des offices d'habitation fait face à de nouveaux coûts pour assurer la sécurité des locataires en période de pandémie (nettoyage, sécurité, etc.). Ces coûts devront être compensés pour assurer l'équilibre financier des OH. Par ailleurs, des assouplissements réglementaires et une augmentation des budgets sont notamment demandés en matière de rénovation, d'amélioration et de modernisation (RAM) des bâtiments ainsi que pour des mesures de soutien aux locataires.

La pandémie aura vraisemblablement des conséquences importantes au niveau de la demande en logement social et abordable. Dans ce contexte, le programme AccèsLogis, qui n'a pas bénéficié d'un budget pour



une nouvelle programmation dans les budgets 2019-2020 et 2020-2021 du gouvernement du Québec, devrait bénéficier à court terme d'une nouvelle programmation permettant de construire au moins 2 700 nouvelles unités annuellement pendant au moins les cinq prochaines années dans le Grand Montréal.

Au même titre que tout programme d'infrastructure, AccèsLogis a le potentiel d'appuyer la relance économique tout en répondant aux besoins à court terme de la population de région en logements sociaux et abordables en période de pénurie de logements locatifs.

La Communauté en appelle par ailleurs à une conclusion immédiate de l'entente Québec-Canada sur le transfert des fonds fédéraux en matière d'habitation et invite à la reconnaissance du caractère essentiel des interventions de soutien communautaire et individuel en HLM et en OBNL d'habitation.

3. Marché résidentiel et locatif

L'arrêt soudain du secteur de la construction à quelques mois du 1^{er} juillet risque d'entraîner un effet domino dans le marché du logement qui amplifiera la crise du logement qui sévit actuellement. Afin d'éviter cette situation, il est demandé que le secteur de la construction résidentielle soit considéré comme un service essentiel et qu'il puisse, tout en respectant les directives de la santé publique, reprendre ses activités le plus rapidement possible pour terminer les chantiers en cours. Cette mesure permettrait que les déménagements prévus autour du 1^{er} juillet puissent se faire tout en augmentant le nombre de logements disponibles pour les nouveaux ménages qui doivent continuellement se loger dans le Grand Montréal.

Il est également demandé d'évaluer la pertinence de prolonger la durée des baux pour permettre aux ménages locataires de demeurer dans leur logement actuel le temps que la situation revienne à la normale, ce qui contribuerait à diminuer la pression dans l'ensemble du marché résidentiel.

4. Développement économique

L'impact économique de la pandémie de la COVID-19 est considérable. Déjà, les gouvernements du Canada et du Québec ont adopté une série de mesures extraordinaires pour aider les individus et les entreprises frappés de plein fouet par le ralentissement économique consécutif au confinement obligatoire. Le choc encaissé par l'économie mondiale est tel que d'autres mesures seront néanmoins nécessaires. L'accélération des chantiers d'infrastructures pourrait évidemment être nécessaire pour appuyer la relance dans le cas où l'économie traverserait une période anémique après la pandémie, en particulier dans les secteurs émergents et ceux favorisant la transition énergétique comme le transport en commun, la remise à niveau du réseau routier et le logement social et communautaire.

À l'échelle métropolitaine, des mesures d'urgence supplémentaires pourraient être déployées rapidement afin d'appuyer les organismes de développement économique locaux dans leurs activités d'accompagnement et de soutien des entreprises. Cette aide devrait se concrétiser en accélérant le versement de la somme de 97,5 M\$ déjà annoncée par le gouvernement du Québec dans son dernier budget.

La Communauté demande par ailleurs au Conseil emploi métropole de prévoir des fonds pour permettre aux grappes métropolitaines de lancer des projets d'adéquation entre la formation et la main-d'œuvre qui contribueraient à résoudre la pénurie de main-d'œuvre de leurs secteurs respectifs. Les grappes métropolitaines seront également sollicitées pour inciter les donneurs d'ordre à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et à favoriser les fournisseurs locaux.

La Communauté appuie aussi les grappes métropolitaines dans leur demande de relancer le plus rapidement possible leurs activités, dans le respect des directives de la santé publique, pour qu'elles maintiennent leur compétitivité à l'échelle mondiale.



La Communauté demande par ailleurs à Montréal International d'encourager les filiales de sociétés étrangères à nouer des partenariats avec des fournisseurs locaux pour renforcer leur approvisionnement local et aider ces fournisseurs à saisir les opportunités dans les marchés étrangers.

Finalement, la Communauté demande d'accorder une aide financière immédiate pour permettre le déploiement des infrastructures internet haute vitesse, en particulier dans les municipalités et les secteurs ruraux afin de permettre aux résidents et aux entreprises de ces secteurs de pouvoir recourir au télétravail.

5. Aménagement

La pandémie de la COVID-19 démontre l'importance d'adapter l'aménagement de nos villes et des infrastructures urbaines pour pouvoir bien déployer les mesures de la distanciation sociale. Ce constat amène plusieurs responsables de la planification et de la gestion des villes à se questionner sur les mesures qui devraient être adoptées à moyen et long termes pour mieux affronter de prochaines pandémies et améliorer la résilience urbaine notamment en repensant l'utilisation de nos espaces publics et le design de nos villes.

Afin d'analyser ces questions qui interpellent l'après COVID-19, un mandat sera confié à la Commission de l'aménagement de la Communauté.

6. Gestion du risque en matière d'inondations

La gestion des inondations est une question importante qui fait déjà l'objet d'un vaste travail à la Communauté. Déjà, la réalisation d'une nouvelle génération de cartes est en voie d'être complétée. Ces cartes illustreront non seulement les limites des zones inondables, mais indiqueront également le niveau estimé de la profondeur de l'eau lors des périodes de crues.

Ces informations permettront de mieux préparer les interventions d'urgence, notamment auprès des personnes les plus vulnérables, lors des périodes de crues. Cette efficacité d'intervention peut s'avérer encore plus importante si des inondations surviennent en période de pandémie. En effet, la nouvelle cartographie permettra aux équipes d'urgence de coupler des renseignements sociodémographiques identifiant les personnes les plus vulnérables devant être secourues prioritairement.

La Communauté adoptera par ailleurs une approche d'aménagement basée sur la gestion du risque dans les secteurs situés en zones inondables. Au cours des prochains mois, la Communauté exécutera ses travaux pour réaliser la caractérisation du risque d'inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain, adopter une réglementation reposant sur le principe de gestion par le risque et accompagnera les municipalités qui souhaitent construire des infrastructures permettant d'accroître la résilience aux inondations.

7. Sécurité alimentaire

La pandémie de la COVID-19 a fait ressortir l'importance de repenser la question de la sécurité alimentaire définie selon l'OMS comme étant l'accès physique et économique pour la population, à tout moment, à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine. Ces aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse par un système bioalimentaire durable.

À cet effet, la création d'une Table métropolitaine réunissant les acteurs du bioalimentaire du Grand Montréal permettrait d'approfondir les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis de ce secteur et de proposer un plan d'action visant notamment à assurer la sécurité alimentaire du Grand Montréal.



8. Développement artistique et culturel

Le Grand Montréal est réputé pour le dynamisme de son secteur artistique et culturel. Ce secteur a été frappé de plein fouet par la pandémie de la COVID-19. Les mesures de distanciation sociale ont en effet directement touché ce secteur en empêchant la population de fréquenter les nombreux lieux de diffusion habituels dans le Grand Montréal. Les nombreuses industries et les individus travaillant dans ce secteur pourront évidemment compter sur les différentes mesures de soutien déjà mises en place par les gouvernements. Mais ce secteur, dont de grands pans sont déjà très vulnérables en temps normal, exige un appui financier encore plus important.

La mise en place d'une Table réunissant les acteurs de ce secteur pourra, dans un premier temps, documenter davantage cette situation et faire des recommandations pour des mesures d'urgence supplémentaires. Dans un deuxième temps, cette Table pourrait approfondir les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis du secteur artistique et culturel dans une perspective métropolitaine et proposer un plan d'action à l'égard de la compétence de la Communauté en cette matière.

TABLEAU 1 – MESURES DE GESTION DE LA COVID-19 ET MESURES DE RELANCE

Mesures de gestion de la COVID-19	Mesures de relance
Transport en commun	
<ul style="list-style-type: none"> - Compenser la perte de revenus tarifaires de l'ARTM estimée à 62 M\$ par mois (\$GdQ) - Compenser les mesures sanitaires et de nettoyage supplémentaires (\$GdQ) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure un pacte fiscal gouvernement du Québec-CMM 2021-2029 pour un financement suffisant, stable, pérenne et prévisible - Réaliser une campagne de communication pour le retour au service normal et rassurer la population (\$GdQ) - Réaliser la phase III du programme TOD (\$GdQ) - Augmenter temporairement la taxe fédérale sur l'essence pour financer les différentes mesures <p><u>Investissements en infrastructures (\$GdQ)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Devancer les chantiers de projets majeurs en planification ou réalisation - Accélérer la mise en œuvre du Réseau métropolitain de voies réservées sur l'A13, A20, A25, A440, A640 et R116 - Bonifier l'aide financière, simplifier et alléger le processus d'approbation pour accélérer la réalisation des projets - Liste de projets de l'ARTM à venir
Transport actif et espaces publics	
<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la remise en service des pistes cyclables 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la réalisation des projets prévus au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal et obtenir un financement additionnel - Élaboration d'un programme pour l'aménagement d'espaces publics résilients aux pandémies
Logement social	
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un PSL d'urgence COVID19 avec des règles assouplies pour permettre à la population de rester dans leur logement actuel (25 M\$ annuellement pour le Qc, \$GdQ) - Reconnaître les dépenses des OH pour la mise en place des diverses mesures liées à la pandémie (\$GdQ) - Soutenir les OH dans leur mission essentielle envers les plus démunis (prioriser la remise en état des logements dégradés, assouplir les règles d'attribution, reporter la date d'échéance pour l'utilisation des budgets RAM, etc.) (GdQ) 	<p><u>Programme AccèsLogis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allouer rapidement 2 700 nouvelles unités AccèsLogis annuellement pendant au moins 5 ans au territoire de la CMM et reconnaître le logement social comme une infrastructure (300 M\$ annuellement pour la CMM, \$GdQ) - Réviser les paramètres financiers du programme pour assurer la viabilité des projets (GdQ) <p><u>Programme HLM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer à long terme la vocation sociale et le niveau d'abordabilité de logements HLM publics (GdQ) - Rehausser et confirmer le financement sur trois ans des travaux RAM (200 M\$ annuellement pour les OH de la CMM, \$GdQ) - Appuyer les OH dans l'élaboration des mesures visant à mieux affronter de futures pandémies (plan d'urgence, etc.) (\$GdQ) <p><u>Soutien communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement additionnel pluriannuel pour les interventions de soutien communautaire et individuel en HLM et en OBNL d'habitation (30 M\$ pour le Québec, \$GdQ)



Mesures de gestion de la COVID-19	Mesures de relance
<ul style="list-style-type: none">- Signer le plus rapidement possible l'entente Québec-Canada sur le transfert des fonds fédéraux en matière d'habitation (1,5 G\$ pour le Qc)	
Construction résidentielle et logement	
<ul style="list-style-type: none">- Reconnaître le secteur de la construction résidentielle comme service essentiel afin de permettre la livraison des projets en cours à temps pour le 1^{er} juillet (GdQ)- Étudier la possibilité de prolonger la durée des baux dans la mesure où les déménagements ne pourraient avoir lieu	
Développement économique	
<ul style="list-style-type: none">- Verser immédiatement aux agences locales de développement économique la somme de 97,5 M\$ annoncée dans le budget 2020 du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique local et les activités d'accompagnement et de soutien des entreprises dans la crise (GdQ)- Accorder une aide financière immédiate pour permettre le déploiement des infrastructures internet haute vitesse, en particulier dans les municipalités et les secteurs ruraux de la Communauté (\$GdQ)	<ul style="list-style-type: none">- Appuyer grâce à une aide financière de 1,5 M\$ du Conseil emploi métropole, les grappes métropolitaines pour identifier les besoins de formation et les moyens de rendre les programmes plus pertinents à l'égard des besoins changeants du marché du travail, et favoriser la mise en place rapide d'actions de formation dans leur secteur (CEM-CMM)- Réaliser, en collaboration avec CargoM et les partenaires concernés, les travaux pour optimiser les flux logistiques en favorisant la mutualisation des mécanismes de livraison et accroître la transition énergétique (CMM)- Mobiliser les grappes pour inciter les donneurs d'ordre à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et à favoriser les fournisseurs locaux, et encourager par ailleurs les entreprises de leur secteur à accélérer leur transition numérique;- Mobiliser Montréal International pour qu'elle encourage les filiales de sociétés étrangères à nouer des partenariats avec des fournisseurs locaux de manière à renforcer leur approvisionnement local, ainsi que pour ouvrir de nouveaux canaux vers des marchés internationaux pour des entreprises locales.



TABLEAU 2 – MESURES DE RÉSILIENCE

Aménagement
<ul style="list-style-type: none">- Mandater la Commission de l'aménagement pour qu'elle propose des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire pour favoriser un aménagement davantage adapté aux pandémies en collaboration avec la Direction de la santé publique, les municipalités régionales de comtés et les municipalités locales
Gestion du risque en matière d'inondation
<ul style="list-style-type: none">- Accorder les ressources nécessaires à la réalisation de la caractérisation du risque d'inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain (\$GdQ)- Adopter une réglementation reposant sur le principe de gestion par le risque et lever la ZIS (GdQ)- Mettre en place un programme de financement dédié à supporter les municipalités dans la construction d'infrastructures permettant d'accroître la résilience aux inondations (\$GdQ)
Développement artistique et culturel
<ul style="list-style-type: none">- Mettre sur pied d'une table métropolitaine sur le développement artistique et culturel pour approfondir les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis de ce secteur et proposer éventuellement un plan d'action métropolitain s'inscrivant dans la compétence de la CMM et visant notamment à répondre à l'impact financier important auquel les individus et les entreprises de ce secteur font face dans le contexte de la pandémie.
Sécurité alimentaire
<ul style="list-style-type: none">- Mettre sur pied d'une Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire (CMM) pour approfondir les forces, les faiblesses, les enjeux de développement et les défis de ce secteur et proposer un plan d'action pour renforcer la sécurité alimentaire du Grand Montréal.